



## Accident de travail.dépôt de plainte

Par **kasrol**, le **10/05/2013 à 10:46**

[fluo]bonjour[/fluo]

mon fils employé comme animateur de colonie de vacances à été victime de coups portés par un colon suite à ça; arret cardiaque, évacuation aux urgences par samu.

diagnostic:contusions.

le directeur l'a déclaré en accident de travail reconnu par la s.s.

je lui est conseillé de porter plainte pour violence contre l'auteur des coups identifiés.

-rejet par le procureur car accident de travail ?

-dépôt de plainte avec constitution de partie civile et demande d'aide juridique

-aide juridique refusée fixation d'une consignation de 500 euros

questions:

raison du rejet par le procureur?

raison du rejet de l'aide judiciaire (mon fils est sans ressource, faut-il être surendetté)?

nb:la victime est toujours en soins(kiné)la s.s.lui a accordé un capital pour une ipp de 5%

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **10/05/2013 à 11:19**

Bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre